

LES PASTEURS ACTEURS DANS LA CITÉ

Institut Protestant de Théologie - Faculté de Paris

Lundi 17 mars 2014

Pastorale nationale de l'Association des Pasteurs de France

S'interroger sur la place des pasteurs comme acteurs dans la cité peut sembler, au départ, une idée quelque peu cléricale. En effet, le socle de la théologie protestante en matière de témoignage repose sur le principe du sacerdoce universel qui nous fait « tous égaux » devant Dieu, « tous prêtres » et « tous laïcs » pour reprendre une formulation d'André Gounelle. C'est donc chaque croyant, pasteur ou non, qui est appelé à témoigner de la vie nouvelle reçue en Christ, dans ses engagements ecclésiaux comme dans ses engagements profanes, qu'ils soient familiaux, professionnels, sociaux, culturels ou citoyens. « De tout temps, les saints vivent dans le monde, écrit Luther, ils s'occupent de bien des choses domestiques et du domaine temporel, ils gèrent les affaires publiques, ils bâtissent des familles, ils cultivent les champs, font du commerce ou un autre métier »¹. Ainsi, tous les croyants exercent ce « sacerdoce du Christ » qui les fait témoins de l'Évangile dans l'Église et au cœur du monde.

Toutefois, au sein de cette prêtrise commune, Dieu en appelle quelques-uns, hommes et femmes, à exercer un *service* particulier, c'est-à-dire un *ministère*, afin de soutenir l'Église dans sa responsabilité missionnaire. Parmi ces ministères, qui peuvent être personnels ou collégiaux, celui du pasteur, ministère de la Parole, central pour les Églises de la Réforme, mais dont le rayonnement ne saurait se limiter aux frontières de la paroisse. Il faudra donc repérer, chemin faisant, en quoi la place et l'autorité spécifiques reconnues aux pasteurs, dans le service de l'Église, peuvent déborder dans le champ sociétal.

Je propose d'avancer en deux étapes

1. Dans un premier temps, je voudrais rappeler les convictions du protestantisme concernant le rapport des Églises à la société, montrant en quoi y être acteur est à la fois problématique et fondamental, y compris pour les pasteurs.

2. Dans un deuxième temps, je pointerai quelques champs spécifiques des interventions de l'Église dans l'espace public, en indiquant, là encore, ce qui pourrait être plus particulièrement attendu du pasteur.

En conclusion, je reviendrai sur les attentes à l'égard du pasteur, dans un contexte de sécularisation, tant du point de vue de l'Église que de la société.

1. UN RAPPORT PROBLÉMATIQUE ET FONDAMENTAL À LA SOCIÉTÉ

La question abordée dans cette première partie pourrait être la suivante : est-il légitime que des croyants, des pasteurs, des Églises, soient *acteurs dans la cité*, c'est-à-dire qu'ils interviennent par des paroles et des actes dans l'espace public ? Je me propose de répondre à cette question à partir de deux points de vue : celui de la société et celui de l'Église.

1.1 Du point de vue de la société*1.1.1 Les rapports du spirituel et du temporel*

Analyser les relations du protestantisme à la société, c'est rappeler sa manière spécifique d'articuler les domaines spirituel et temporel. Entre ces deux réalités, il n'y a, pour lui, ni séparation absolue, ni totale confusion, mais une distinction et une articulation, sur le mode d'une tension, douloureuse à assumer parfois, mais qui ne saurait exonérer les chrétiens, ni les Églises, de leurs responsabilités dans la société.

La Bible elle-même est déjà traversée de cette tension que l'on peut résumer par les mots de

l'évangile de Jean disant que les disciples sont « dans le monde » sans être « du monde » (Jn 15, 9-17). Le croyant ne saurait en effet absolutiser les réalités temporelles. S'il peut « rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu » (Mc 12, 17), c'est précisément parce qu'il considère que César n'est pas dieu et donc, dans certains cas, « il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes » (Ac 5, 29). Mais il y a aussi dans la Bible une reconnaissance de la légitimité des autorités qui gouvernent la société, appelant respect et obéissance à leur égard. Ainsi, écrit Paul aux Romains, « que tout homme soit soumis aux autorités qui exercent le pouvoir, car il n'y a d'autorité que par Dieu et celles qui existent sont établies par lui... » (Rm 13, 1-7). La 1^{ère} épître à Timothée ajoute même à l'idée de respect celle de la prière pour les autorités, afin qu'elles remplissent bien leur tâche qui est de permettre aux hommes, et naturellement aux chrétiens, de mener dans la société « une vie calme et paisible en toute piété et dignité. » (1 Tm 2, 1-2) D'autres textes montreraient que, de toute façon, ni les croyants, ni les Églises, ne peuvent échapper à la réalité sociale. Parce que la foi chrétienne est foi en un Dieu qui, en Jésus-Christ, s'est incarné dans l'histoire, elle concerne l'être humain dans toutes ses dimensions. L'irruption de l'Évangile dans des vies personnelles, l'événement de la foi ou du salut a forcément des conséquences dans le domaine public et même des effets politiques.² La position qui consisterait à réduire la foi à une affaire « privée » n'est donc pas tenable.

Luther et Calvin reformuleront cette tension dans la « doctrine des deux règnes ». ³ Participant au règne du monde, le croyant est solidaire de la communauté humaine qu'il est appelé à servir par amour. Mais, participant au règne du Christ par la foi, il ne doit pas chercher à imposer au monde une quelconque solution chrétienne.

Ainsi, la théologie protestante organise le rapport du croyant à la cité des hommes dans le cadre d'une « double citoyenneté ». Le chrétien est citoyen de ce monde qu'il est appelé à construire. Du fait de sa citoyenneté séculière, il se sait responsable de l'espace public, de sa définition, de son aménagement, de son maintien. Si les Églises n'ont pas de leçons à donner aux responsables politiques, ni de programmes à leur offrir clés en main, elles ont à les encourager dans leur mission de façon constructive, leur en rappeler l'importance et la noblesse et accompagner ceux de ses membres qui ont choisi ce service de la cité. Mais par ailleurs et fondamentalement, le chrétien, parce qu'il est citoyen du Royaume, est étranger sur cette terre. Sa citoyenneté spirituelle le rend libre à l'égard des réalités de ce monde dont il sait qu'on ne peut tout attendre. C'est pourquoi les Églises protestantes interrogent toute absolutisation du politique et récusent toute forme de politisation du message chrétien. L'Église doit demeurer un lieu de distanciation critique à l'égard du champ temporel, auquel elle ne doit pas s'inféoder afin de pouvoir exercer librement son rôle de sentinelle, c'est-à-dire une forme de vigilance et parfois de résistance.

C'est pour ces raisons que certaines Églises considèrent qu'il n'est pas souhaitable qu'un pasteur, exerçant son ministère dans une Église locale assume une fonction politique électorale.⁴ Il est par contre à mon sens tout à fait déterminant que les pasteurs aient des relations régulières avec les pouvoirs publics. Qu'ils ne se manifestent pas seulement lorsqu'ils ont

2 Je pense à deux textes du livre des Actes en 16, 16-39 et 18, 21 à 19, 40 où la prédication de l'Évangile par Paul, et alors que ce n'est absolument pas sa visée première, va menacer l'équilibre social et économique du lieu de sa proclamation. Le succès de sa mission, strictement « spirituelle » dans son contenu et ses objectifs, a des effets sociaux et économiques concrets, entraînant des affrontements et même l'intervention des autorités civiles.

3 Martin LUTHER, *De l'autorité temporelle et des limites de l'obéissance qu'on lui doit*, (1523), *Œuvres*, t.IV, Genève, Labor et Fides, 1958, p.13-50.

Jean CALVIN, *Institution de la Religion Chrétienne*, IV, XX, 1, p.447s. et III, XIX, 15, p.315-316, Genève, Labor et Fides, 1957.

4 « Tout membre de l'Église exerçant la présidence d'un conseil ecclésial ou d'une commission synodale et sollicitant du suffrage universel un mandat électif doit préalablement en informer le conseil ou la commission concernée qui en débat. Tout ministre qui sollicite du suffrage universel un mandat électif doit avoir donné au préalable sa démission du poste dont il a reçu la charge ou obtenu ou un congé... Tout ministre doit veiller à ce que son titre ne paraisse point sur des documents papier ou par voie électronique sans consultation préalable du conseil dont il dépend. » *Constitution de l'Église protestante unie de France*, Titre V, Article 18, § 12.

quelque chose à demander, une indignation à partager ou une revendication à porter. Certes il y a aussi le président de l'association culturelle, mais le pasteur, en tant que ministre du culte, expert en questions religieuses, permanent de l'institution, est naturellement considéré par les pouvoirs publics comme son représentant et son porte-parole autorisé, repérable socialement et facilement accessible .

1.1.2 Une laïcité à défendre, à renouveler à faire évoluer

Cette position à l'égard du politique permet de comprendre pourquoi le protestantisme est attaché à la laïcité de l'espace public. Je désigne sous ce terme la fin du pouvoir des religions sur les individus et sur la société, l'avènement d'un espace public autonome, organisé selon les seules logiques séculières. Cette libération à l'égard des tutelles religieuses a débouché, au cours de l'histoire, sur des dispositifs législatifs divers, propres à chaque nation. Dans la France « de l'intérieur », pour des raisons historiques, la laïcité s'est constituée de manière spécifique, particulièrement conflictuelle avec le catholicisme de l'époque. Elle est du coup souvent considérée comme anticléricale et antireligieuse. Elle est en tout cas fréquemment invoquée aujourd'hui pour refuser une expression des religions dans la société. On considère que la foi est d'ordre personnel et qu'elle doit demeurer dans le strict domaine privé. Dans une telle perspective, il serait difficile pour les chrétiens, pasteurs ou non, d'être acteurs dans la cité. Or une telle position est pour le moins discutable et doit être discutée.

D'un point de vue juridique d'abord. L'étude des textes fondateurs de la laïcité en France, notamment la Loi de Séparation des Églises et de l'État de 1905, montre qu'elle n'est pas une loi de privatisation de la religion. Elle exprime au contraire les conditions juridiques de la liberté de conscience et de la liberté d'exercice public des cultes qu'elle garantit, sous les « seules restrictions édictées [...] dans l'intérêt de l'ordre public » (article 1^{er}). Dans cette loi, les « ministres des cultes » sont clairement identifiés (art.11), recevant une forme de reconnaissance sociale. Mais c'est aussi d'un point de vue théologique, que la théologie protestante interroge une mise en œuvre restrictive de la laïcité. Si elle reconnaît un espace laïque du monde, construisant sa propre cohérence sur des fondements non évangéliques, l'identité chrétienne ne saurait pour autant être confinée à certains domaines, à certains moments ou à certains aspects de l'existence ou à la seule sphère privée. La Parole que Dieu adresse au croyant concerne sa vie tout entière, dans toutes ses dimensions, y compris la dimension sociétale. La laïcité ne saurait donc mettre les chrétiens en congé de l'histoire, ni exiler les Églises hors de l'espace public.

1.1.3 La notion d'espace public

Je dis un mot de cette notion d'« espace public », conceptualisée par Jürgen Habermas ⁵, parce qu'elle me semble particulièrement féconde pour renouveler la compréhension de la laïcité et la manière dont les Églises peuvent y trouver leur place pour y être acteurs et contribuer notamment à enrichir la démocratie représentative de délégation (bien essoufflée aujourd'hui) par une démocratie de la délibération. Habermas définit l'espace public comme la sphère intermédiaire entre la société civile des individus et l'État. C'est un lieu accessible à tous, où peut s'instaurer un débat libre, critique, contradictoire. C'est en somme la place publique d'antan où des positions personnelles peuvent se dire et être discutées publiquement. Mais cet espace public n'est pas seulement celui de la confrontation, il est également celui où, par-delà les points de vue particuliers, une société élabore ses références

5 Jürgen HABERMAS, *L'espace public*, Paris, Payot, 1993, (1962, Marc-B. de Launay, trad.).

Jürgen HABERMAS, *Théorie de l'agir communicationnel*, Paris, Fayard, 1987, (1981, Jean-Marc Ferry, vol. 1, et Jean-Louis Schlegel, vol. 2, trad.).

Jürgen HABERMAS, *Morale et communication. Conscience morale et activité communicationnelle*, Paris, Le Cerf, 1986, (1983, Christian Bouchindhomme, trad.).

communes. Il constitue, pour les citoyens, une possibilité de résister aux choix de l'État ou de les orienter. Ce ne sont pas seulement des individus qui peuvent intervenir dans le débat public. Ce sont également des communautés qui ont à rendre compte, chacune pour leur part, de leur « système de valeurs et de références ». ⁶ On peut donc considérer que l'intervention publique des Églises et de leurs représentants est non seulement possible dans une société laïque, mais elle légitime et nécessaire, notamment dans un contexte social désorienté où la question des finalités et du sens s'exprime avec force. À condition toutefois qu'elles n'interviennent pas tout le temps, ni qu'elles se constituent en groupe de pression. Que leur parole ne soit pas hégémonique, ni ne conteste en permanence la légitimité et l'ordre républicains. Dans cette parole publique, il ne s'agit jamais d'imposer, mais de proposer et mieux encore d'exposer ses convictions au double sens du verbe exposer. C'est-à-dire de les présenter, mais aussi de les risquer dans la rencontre avec les convictions d'autrui, dans un rapport de réciprocité. Comme le dit Paul Ricœur « Si vraiment les religions doivent survivre, il leur faudra renoncer à toute espèce de pouvoir autre que celui d'une parole désarmée et faire prévaloir la compassion sur la raideur doctrinale... ». ⁷

1.2 Du point de vue de l'Église

Mais c'est aussi du point de vue de l'Église elle-même que les interventions publiques des Églises, notamment de ses « autorités » (pasteurs, conseils, synodes, présidents, inspecteurs ecclésiastiques ...), peuvent être interrogées voire critiquées et en tout cas susciter des avis contrastés.

1.2.1 Légitimité

C'est d'abord la question de la légitimité de ces interventions qui est posée. Si certains pensent qu'il est normal, souhaitable voire nécessaire que les Églises s'engagent ainsi dans la vie publique en prenant part à ses débats ou en y menant des actions, d'autres, au contraire, en contestent la légitimité, considérant que les Églises ne doivent pas intervenir dans le champ temporel, mais s'en tenir à leur mission spécifique qui est d'ordre spirituel. La question n'est pas nouvelle. Elle s'est notamment posée dans le contexte tragique de la Seconde guerre mondiale, avec la résistance spirituelle de l'Église confessante en Allemagne ou avec les prises de position du pasteur Marc Boegner, protestant au nom de l'Église réformée contre l'introduction en France du *Premier statut des Juifs* du 3 octobre 1940. Plus près de nous on pense au document de la Fédération protestante de France *Église et pouvoirs* ⁸ dont la publication, en 1971, avait entraîné des débats tumultueux au sein du protestantisme ou, plus récemment, aux prises de position de récents synodes concernant les questions liées à l'immigration. Quand les autorités des Églises se posent ainsi comme acteurs dans la vie de la cité, ce qui est généralement critiqué c'est le caractère unilatéral, voire militant de leurs interventions, avec le risque qu'elles soient instrumentalisées de manière partisane dans un jeu de rapports de force étranger à l'Évangile et ferment de division de la communauté.

La crainte n'est pas infondée, les pasteurs notamment doivent y être attentifs. Ainsi lorsqu'un pasteur est engagé dans une association militante, jusqu'où est-il légitime de faire valoir son titre de pasteur auprès des pouvoirs publics, comme pour donner le poids « sacré » d'un état quasi sacerdotal « intouchable », ce qui est pour le moins étranger à notre théologie ? C'est une question.

Il faut ajouter que ce risque de récupération est amplifié par les fonctionnements des moyens

6 Dominique WOLTON, *Penser la communication*, Paris, Flammarion, 1997, p.171-172.

7 Paul RICŒUR, cité par Jean Daniel, *Dieu est-il fanatique ?* Paris, Arléa, 1996, p.9.

8 Claude GRUSON, Pierre BRUNETON, Georges CASALIS, Albert FREY, Jacques LOCHARD, Georges VELTEN, « Église et pouvoirs », Tiré à part du *Bulletin du Centre Protestant d'Etudes et de Documentation*, Paris, décembre 1971, n°165.

modernes de communication régulièrement accusés de brouiller, déformer, parasiter le message des Églises. Par conséquent, être acteurs dans la cité implique d'être attentifs à la réalité de ces logiques et dérives médiatiques. L'audimat souverain qui conduit à privilégier le sensationnel, quitte à choisir dans les paroles des Églises celles qui sont le plus à même de susciter des réactions émotionnelles voire passionnelles. Le simplisme réducteur qui ignore la complexité du réel, les nuances, la pluralité et ne rend souvent compte du message des Églises qu'en termes d'opposition ou d'alignement. La griserie du direct et de l'instantanéité qui réclame des responsables des Églises des interventions « à chaud », dans l'urgence, ne laissant guère de temps, ni de recul, pour l'information et la réflexion nécessaires. En même temps quiconque veut intervenir dans la vie de la cité ne peut se passer de ces moyens de communication. Car sans eux, pas de message qui circule. Il importe donc que les Églises et leurs ministres sachent les utiliser au mieux. Ce qui requiert de se former à l'usage de ces médias, de les adapter aux convictions spécifiques du protestantisme et pour cela apprendre à « apprivoiser » ceux qui en sont les acteurs.

Ici encore, les pasteurs ont une responsabilité particulière dans ce relationnel avec les journalistes (comme avec les politiques) dont ils sont les interlocuteurs naturels, privilégiés, car repérables socialement comme agents de l'institution, dont ils sont un porte-parole autorisé et un facteur de visibilité.

1.2.2 L'autorité

Mais ce qui est interrogé, ce n'est pas seulement la légitimité des interventions publiques des Églises, c'est également leur autorité pour le faire, c'est-à-dire leur capacité reconnue à représenter le point de vue de la communauté ecclésiale. Cette réticence du peuple protestant à déléguer à ses responsables, y compris les pasteurs, une autorité pour parler ou agir en son nom est fondamentalement liée à une ecclésiologie spécifique (en tout cas dans le monde luthéro-réformé). En effet, la distinction opérée par les Réformateurs entre l'Église visible et l'Église invisible que Dieu seul connaît rend toujours problématique, pour les « autorités » ecclésiales protestantes, de s'exprimer légitimement au nom de ce peuple dont le recensement appartient à Dieu seul et, finalement, de s'arroger le droit d'affirmer « L'Église pense que... » ou « L'Église dit que... ». Ce « déficit magistériel » explique pourquoi le protestantisme n'est souvent pas visible ni entendu dans l'espace public.

Pourtant, la plupart des Églises protestantes prévoient bien la possibilité pour leurs autorités et leurs ministres de parler en leur nom, considérant que cela participe de leur mission d'annonce de l'Évangile au monde. Toutefois, ils ne peuvent en principe se risquer à une action ou une parole publique sans relation ni concertation avec la communauté ecclésiale. Si une autorité spécifique leur est reconnue pour intervenir dans l'espace public, cette autorité ne saurait être celle d'une prise de position personnelle, celle du prophète autoproclamé, désarrimée de toute régulation communautaire ou institutionnelle. Les ministères individuels ou collégiaux, avec la liberté et l'autorité personnelles qui leur sont reconnues, notamment comme prédicateurs de l'Évangile, ne sauraient s'exercer indépendamment de la communauté.

Un des signes symboliques en est que, généralement, les pasteurs doivent donner leur adhésion à la foi de l'Église. Cet engagement signifie que dans leur prédication, leur enseignement, leurs paroles et actes publics, ils seront fidèles à la foi de l'Église. En effet, ils ne sont pas, là où ils s'engagent, des prêtres représentant dans leur personne Dieu ou l'Église, porteurs d'une sacralité sacerdotale spécifique. Leur mission est de désigner le Christ et elle ne saurait se désolidariser de la communauté rassemblée autour de la Parole, elle doit au contraire s'y enraciner et s'y ressourcer. Cette exigence communautaire ne devrait toutefois jamais empêcher, les interventions dans l'urgence de pasteurs ou autres ministres. Car le mal

et la souffrance n'attendent pas.⁹ Cela relève de leur ministère de la prédication au sens large et, dans ce cas, il faut s'efforcer de faire après ce qui n'a pu être fait avant : un travail de pédagogie et d'écoute à l'égard de sa communauté. C'est-à-dire assumer devant elle ce que l'on s'est risqué à dire ou faire de manière solitaire afin qu'elle puisse en devenir à son tour solidaire.

2. DES CHAMPS D'INTERVENTION DANS LA CITÉ

Dans cette 2^{ème} partie, je voudrais pointer quelques champs de la vie de la cité où les Églises et leurs membres devraient être particulièrement acteurs, même s'ils n'en ont pas le monopole, en soulignant, chemin faisant, le rôle spécifique que les pasteurs peuvent y jouer.

2.1 Le champ culturel

Dont je souligne deux aspects.

2.1.1 D'abord rendre à la société sa mémoire biblique

En effet, la Bible est une des composantes essentielles de notre culture, un réservoir de récits, de figures, de symboles qui a alimenté pendant des siècles la créativité culturelle de l'Occident et inspiré des pans entiers de notre patrimoine. Aujourd'hui, elle est de plus en plus, pour nos contemporains, un texte inconnu. Or comment percevoir ce qu'expriment les vitraux de la Sainte-Chapelle, les cantates de Bach, les toiles de Rembrandt, la peinture de Chagall..., sans la connaissance des références bibliques qui les nourrissent ? Faire découvrir la Bible, la faire lire au plus grand nombre, constitue donc une responsabilité essentielle et particulière des protestants (*sola scriptura*) dans une société qui a perdu sa mémoire religieuse et notamment biblique. Il est urgent de pallier cette ignorance, faute de quoi la culture elle-même devient indéchiffrable et incompréhensible.

Dans cette tâche, les pasteurs, comme experts des Ecritures, ont une responsabilité particulière. Ainsi, écrit Daniel Marguerat, « L'une des tâches de l'exégèse, est de maintenir l'ouverture du débat, je dirais l'universalité du débat sur la question de Dieu. Le modèle est ici le Paul des Actes des apôtres qui "adressait la parole [...] chaque jour, sur la place publique, à tous ceux qui passaient" (Ac 17,17). La Bible peut et doit être le théâtre d'un dialogue entre croyances et incroyances, d'où qu'elles viennent. »¹⁰

2.1.2 L'intelligence de la foi

En lien avec le débat instauré par le protestantisme autour de l'Écriture, je souligne un deuxième aspect dans le champ culturel, celui de l'intelligence de la foi. « L'Église est une école » disait Calvin. En effet, le travail rigoureux sur les textes bibliques implique aussi l'idée « qu'une conviction demande à être justifiée, qu'elle peut être contredite, falsifiée, argumentée ». On ne saurait donc confiner le religieux dans le registre de l'affectif et de l'émotionnel car « sans rationalité, la foi est en danger de régression. »¹¹ La tâche culturelle implique donc aussi, de témoigner de l'Évangile dans le dialogue avec la science, la pensée, les savoirs contemporains et toutes les formes de la modernité.

9 L'histoire de nos Églises garde la mémoire, souvent douloureuse, de paroles et d'engagements de leurs autorités qui, sans précautions particulières, ont risqué une parole et parfois leur vie, pour dire publiquement l'Évangile au cœur des défis de ce monde.

10 Daniel MARGUERAT, « La Bible, une pomme de discorde », in : *Le protestantisme et son avenir*, Genève, Labor et Fides, 1998, p.58.

11 *Ibid.* p.58.

Sur ce terrain d'une démarche rigoureuse et documentée, les compétences bibliques et théologiques du pasteur sont attendues dans l'espace public, même s'il n'en est pas le seul dépositaire. Considéré comme un intellectuel, il doit être prêt à assumer cette attente dans le champ culturel et intellectuel.

2.2 Le champ sociétal

2.2.1 Unité dans la diversité

Le premier apport du protestantisme que je voudrais souligner dans le champ sociétal, c'est sa manière spécifique de vivre l'unité « dans et par la diversité ». Cette capacité à assumer la pluralité sans perdre de vue la visée commune peut constituer une ressource féconde pour nos sociétés plurielles, métissées, menacées de fragmentation, qui recherchent d'autant plus fortement les modalités permettant de « vivre ensemble » avec nos différences. Vivre avec les autres dans l'espace présent en s'enrichissant de leur diversité, vivre avec les autres dans le temps pour renouer les fils interrompus de la transmission.

2.2.2 Les dialogues interreligieux

Sur ce registre du « vivre ensemble », je souligne particulièrement l'importance des dialogues interreligieux et de l'engagement commun de toutes les religions dans le champ social. Non en vue de quelque syncrétisme improbable, mais simplement pour contribuer à déconstruire les peurs et les haines qui s'enracinent souvent dans l'ignorance de l'autre. Il appartient à chaque religion de puiser dans ses propres traditions les ressources permettant de lutter contre l'intolérance, le fanatisme, la violence, l'exclusion.

Là encore, la compétence théologique du pasteur, sa connaissance du fait religieux et des autres religions, son expertise dans l'étude des textes, sa capacité d'écoute et de reformulation, sont particulièrement requises.

2.2.3 La diaconie

Ce service du « vivre ensemble » concerne enfin, de manière large, le champ de la diaconie où s'atteste la crédibilité de la Parole et son incarnation dans l'histoire au service des plus pauvres. Il ne s'agit plus seulement ici de parler mais d'agir dans la société. Cette cohérence entre le dire et le faire est déterminante pour le témoignage. Cela concerne tous ces lieux (Entraides, Œuvres, diaconats, Cimade, A.C.A.T....) où les Églises protestantes vivent la solidarité et l'accueil pour faire face, parfois dans l'urgence et de manière provisoire, aux nouvelles formes de pauvreté, d'injustice, de marginalisation, d'exclusion, afin de recréer du lien et du sens au cœur de la cité, notamment auprès des plus fragilisés. On voit en quoi cette tâche diaconale a inévitablement une dimension politique au sens large. J'ajoute que derrière les sollicitations matérielles se cachent aussi souvent des blessures psychiques, des besoins affectifs, des attentes de reconnaissance, où chacun réclame d'être accueilli tel qu'il est, et non comme on voudrait qu'il soit. Ce que Gérard Delteil a appelé une « diaconie du sens ».¹² Notamment face à la montée des peurs qui font le lit des extrémismes racistes et xénophobes, les Églises peuvent offrir, au cœur de la cité, des lieux où nouer des relations de proximité, où les questions et les inquiétudes de chacun peuvent être nommées et portées devant Dieu.

Dans cette diaconie du sens, le pasteur comme écoutant et accompagnant a une responsabilité particulière qui déborde largement le cadre de l'Église. Travail d'écoute et de consolation auprès de celles et ceux qui sont les désaffiliés de notre société et qui n'ont guère de lieux pour dire leurs inquiétudes. Il y a là une quête d'attention, parfois de conseil, un désir de repères et

12 Gérard DELTEIL, « Les actes pastoraux : vestiges d'une chrétienté ou diaconie du sens ? », *Études théologiques et religieuses*, Vol. 61, N° 1 du 1^{er} trim. 1986 (1986).

d'aide, dans un contexte épuisant de solitude, de fragilité, de désorientation. En témoignent les sollicitations nombreuses dont les pasteurs sont l'objet, émanant de « distancés » ou même de l'extérieur de l'Église. Ils recherchent l'écoute de quelqu'un qui est à la fois « comme eux » et en même temps représentant d'un système de sens et de valeurs qui déborde sa seule personne. Une expertise lui est reconnue en la matière, même en dehors de son Église. On peut parler d'une forme de « sécularisation de l'accompagnement pastoral »¹³

2.3 Le champ éthique et théologique

2.3.1 Ethique

Il s'agit ici de la participation des Églises à tous ces lieux où s'élaborent les références communes de la société, les compromis éthiques qui façonnent le vivre ensemble social. Les sollicitations ne manquent pas de la part des médias et même parfois des autorités politiques. On attend que les Églises disent ce qu'elles pensent de tel ou tel événement, de telle ou telle question de société, de tel ou tel projet de loi : est-ce bien ou mal, interdit ou autorisé, êtes-vous pour ou contre ? Il est important de ne pas se dérober à ces interrogations. Il est nécessaire d'être acteur dans cet espace public, tel que je viens d'en parler, et de prendre part, dans le cadre d'une laïcité ouverte, à cette responsabilité éthique à partir de nos convictions spécifiques.

2.3.2 Théologique

Toutefois le protestantisme ne saurait en rester sur le seul registre de l'éthique et de la morale commune, au risque de tomber dans la posture, pour ne pas dire l'imposture, du donneur de leçons. Alors même qu'il affirme, qu'en ce domaine, chaque croyant se détermine en conscience, de manière libre et responsable, à l'écoute de la Parole de Dieu. La parole des Églises protestantes, dans les débats de la société, devrait donc plutôt se situer, chaque fois que cela est possible, en amont de l'éthique, du côté du fondement théologique et évangélique qui la porte. Le théologien catholique Christian Duquoc écrit, à juste titre, que si « l'éthique n'est pas étrangère à l'Évangile, elle n'en est pas le cœur ». ¹⁴ De surcroît, devant la complexité des questions posées et le poids de souffrance singulières dont elles sont souvent lestées (je pense aux demandes qui s'expriment dans le champ de la bioéthique pour tenter de baliser le chemin au cœur d'attentes contradictoires), peut-on se contenter d'être dans une logique du permis et du défendu ? Ne s'agit-il pas plutôt de contribuer à bien poser les questions, tenter d'indiquer les enjeux anthropologiques, accompagner des personnes en souffrance, tâche autrement plus ardue que de prescrire une morale ? Car ce qui est, au fond, en jeu ici c'est la conception de l'humain et la compréhension de son existence à la lumière de l'Évangile.

Sur ces questions, la compétence biblique et théologique du pasteur est spécifiquement attendue voire sollicitée dans un espace public laïque, préoccupé plus qu'on ne le croit, je l'ai dit, par la question des finalités et du sens. Du coup, à travers sa participation à des tables rondes, des comités d'éthique, des articles dans la presse, des déclarations publiques, le pasteur est requis, non plus seulement comme théologien de la communauté ecclésiale, mais comme théologien de la communauté humaine. Sa parole est attendue dans la cité, bien au-delà des frontières de l'Église.

2.4 Le champ spirituel

13 Raphaël PICON, *Ré-enchanter le ministère pastoral*, Lyon, Olivétan, 2007, p.37.

14 Christian DUQUOC, « Je crois en l'Église », in : *Précarité institutionnelle et Règne de Dieu*, Paris, Le Cerf, 1999, p. 292.

Mais, fondamentalement, les Églises ont d'abord à rendre compte dans la cité de ce qui leur est propre, ce que personne ne peut apporter à leur place : leur foi, leur spiritualité, leur relation à une révélation, à une transcendance, les rapports que chaque croyant entretient avec Dieu dans son intériorité, l'expression d'une piété personnelle et communautaire. Cette tâche spirituelle est d'autant plus importante que l'on vit dans une société où le paysage religieux est paradoxal. Paradoxal, parce que, d'un côté, la religion s'est effacée de l'horizon de la société sécularisée. On constate une forme d'indifférence ou d'incompréhension à l'égard des préoccupations spirituelles. Comme si nos contemporains étaient devenus sourds aux grandes questions liées au sens de la vie humaine. Ce que l'on a appelé « l'athéisme pratique », pratique au sens de commode. Mais c'est aussi parfois un rationalisme suffisant rejetant au nom de la raison, tout ce qui est religieux, spirituel ou théologique dans les brouillards d'une pensée archaïque aujourd'hui dépassée. Face à ces deux postures, les Églises doivent rappeler que la spiritualité est une dimension constitutive, fondamentale et nécessaire de l'humain, même si elle n'est pas forcément prise en charge par tout homme. Mais d'un autre côté, les préoccupations spirituelles se manifestent à nouveau de manières multiples, sous les masques les plus divers, les plus ambigus et parfois les plus effrayants. Ces attentes spirituelles contemporaines expriment pourtant un « désir de croire », trop longtemps refoulé ou inassouvi, que les Églises ne peuvent méconnaître. Cela implique de parler de spiritualité et donc d'offrir à la cité des temps et des lieux permettant à chacun d'entendre une parole pour sa vie, d'ouvrir un espace pour la rencontre avec le Christ. C'est notamment la fonction du culte de la communauté chrétienne dont il faut rappeler qu'il est le premier « service public » que les Églises ont à rendre. À cause de cela il doit être conçu non seulement comme un moment à usage interne de la communauté, mais comme un temps au service de la société tout entière. Avec ce que cela implique notamment de travail sur les langages (vocabulaire, langage symbolique, communication, rhétorique, rites...)

Bien évidemment, dans ce champ spirituel, les pasteurs ont là encore une responsabilité publique spécifique. Tout particulièrement dans le domaine de la prédication qui est une de leur responsabilité essentielle et pas seulement la prédication au cours du culte. De plus en plus d'hommes et de femmes, qui ne sont pas issus du sérail historique, sont en quête d'une parole susceptible d'orienter leur vie. Poussant la porte d'un temple, ou lors d'une manifestation publique, ou dans le cadre d'un entretien personnel, ils attendent du pasteur une parole qui les rejoigne au cœur de leur existence dans leur vie et dans leur ville de tous les jours, une parole par laquelle ils se sentent reconnus. Cela sera notamment le cas dans le cadre de ce que l'on appelle justement les actes pastoraux, ces moments de passages de la vie à forte charge existentielle et qui sont plus que jamais des occasions d'annoncer publiquement la Parole de Dieu à des hommes et des femmes qui ne la connaissent pas.

CONCLUSION

Je souligne deux points en conclusion.

1. La fonction pastorale est touchée par les mutations profondes qui affectent le croire contemporain. L'érosion des codes religieux traditionnels, l'émergence de quêtes spirituelles inédites, la perte d'influence sociale des Églises, modifient les attentes à l'égard des pasteurs.

Le renvoi social de l'image pastorale a, d'un côté, radicalement évolué vers une perte de prestige de la fonction. Dans une société laïque et sécularisée, on ne sait souvent pas ce que c'est qu'un pasteur. Même dans des milieux plus attentifs aux réalités religieuses, les pasteurs ne représentent plus ce qu'ils étaient, en particulier en milieu urbain. Il n'y a guère que dans certaines petites villes ou dans des régions comme l'Alsace à forte densité protestante que le pasteur est encore un « notable ». Et encore est-ce vrai essentiellement pour ceux des Églises luthéro-réformées. Ou alors il faut que le pasteur ait un très fort charisme personnel.

D'un autre côté, les pasteurs continuent d'avoir, une fonction de représentant symbolique du religieux, expert dans la compréhension et la transmission des textes, des valeurs et des

symboles. Même s'ils n'ont plus de lien avec une Église, ils attendent du pasteur qu'il soit un repère, un indicateur de sens. Il maintient ouverte, au sein de la culture, la question de Dieu. « Le pasteur médiatise dans la société la possibilité d'une transcendance, de l'action et de la présence créatrices de Dieu. [...] (Il) témoigne ainsi tout simplement que croire en Dieu est possible et signifiant. Lorsqu'un pasteur décline devant d'autres son identité professionnelle, il fait explicitement une confession de foi. Il atteste que pour certains, Dieu existe et qu'il est pour eux, digne d'intérêt et de foi. »¹⁵

2. Avec mon deuxième point conclusif, je termine comme j'avais commencé, en soulignant que si les pasteurs peuvent avoir des responsabilités spécifiques comme acteurs dans la cité, c'est à l'Église tout entière d'assumer cette mission par ses activités propres et par le témoignage individuel de ses fidèles. Le rôle ici des pasteurs est de les soutenir. Filant la métaphore sportive, Laurent Schlumberger considère que la tâche des pasteurs est d'être des « entraîneurs » en vue du témoignage, puisque, dit-il, « les ministères et les ministres sont donnés afin de "former" et de "fortifier" en vue de "concourir" à l'annonce de l'Évangile ». ¹⁶ Il y a ainsi une forte demande de ceux qui ont à cœur de vivre leur foi dans leurs engagements au cœur de la société, dans un travail diaconal ou culturel, dans la vie associative et citoyenne, voire par un mandat politique. Ils attendent que leur Église, grâce au ministère des pasteurs notamment, les y accompagne et leur offre des lieux de réflexion, de libre parole, de ressourcement, de lecture de leurs engagements quotidiens à la lumière de l'Évangile. Qu'elle les aide à repérer et formuler les enjeux, les questions, les défis. Au fond, plus on vit le sacerdoce universel dans ses différentes dimensions, notamment comme acteurs dans la cité, plus on perçoit la spécificité des pasteurs comme « professionnels » de la théologie, de l'accompagnement, de la prédication, en vue de motiver et soutenir les membres de l'Église dans leur témoignage. Le pasteur est celui qui accompagne chaque fidèle pour l'aider à témoigner de sa foi en Jésus-Christ.

C'est en soutenant tous ces témoins, que le pasteur contribuera à la mission de toute l'Église dans l'espace public et qu'il sera ainsi lui-même, indirectement certes mais efficacement, un acteur dans la cité.

Michel BERTRAND
Professeur honoraire de théologie pratique
Institut protestant de théologie
Faculté de Montpellier

15 Raphaël PICON, *Ré-enchanter le ministère pastoral*, Lyon, Olivétan, 2007, p.46.

16 Laurent SCHLUMBERGER, *Sur le seuil*, Lyon, Olivétan, 2005, p.79.